

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3716

Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association "La Cocotte Prod", pour l'organisation de la 10e édition du festival "Quand les souris dansent", du 10 au 24 mars 2018

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3716 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LA COCOTTE PROD", POUR L'ORGANISATION DE LA 10E EDITION DU FESTIVAL "QUAND LES SOURIS DANSENT", DU 10 AU 24 MARS 2018 (DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « La Cocotte Prod », dont le siège social est situé 16 rue Pailleron à Lyon 4^e, organise la 10^e édition du festival « Quand les souris dansent », du 10 au 24 mars 2018.

L'association « La Cocotte Prod » a été créée le 29 août 2008 et a pour principal objet la conception et la mise en œuvre de projets culturels et de spectacles vivants.

Le Festival « Quand les souris dansent » a été initié en 2009 à la « Cocotte minute », lieu associatif à la Croix-Rousse et s'est poursuivi depuis avec des spectacles-concerts, soirées cinéma, ateliers débats, exposition, fanfare, ateliers de percussions, concert de musique, ateliers de sensibilisation à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, mais aussi des soirées jazz et musique du monde.

En 2017, le festival a accueilli environ 1 300 personnes du 16 au 25 mars, et a été une édition pluridisciplinaire : pièces de théâtre, projection de film, concerts de musique du monde et musique actuelle dans différents lieux de la Croix-Rousse.

Pour cette édition 2018, le festival « Quand les souris dansent » a fêté ses 10 ans et une programmation variée a été proposée :

- Le samedi 10 mars : pour cette journée d'ouverture, trois concerts ont eu lieu sur l'esplanade du Gros Caillou dans le 4^e arrondissement. Le groupe « Les Canuts-Bals » a proposé un répertoire de musiques traditionnelles ; « Commandant Coustou » formé par cinq musiciens lyonnais, a offert au public un spectacle de musiques afro-caraïbéennes, rythmes cubains, biguine martiniquaise, et chansons haïtiennes ; et enfin, le groupe « Imaz'Elia » a présenté une musique métissée autour des traditions tziganes, andalouses et orientales.

- Le mercredi 14 mars : une journée de sensibilisation aux différences a eu lieu sur la place des Tapis à Lyon 4^e, avec la participation de l'école de chien guide d'aveugles du centre Est, de l'Union nationale des aveugles et déficients visuels, de l'association Ludiversité (jeux adaptés), de l'atelier batucada du groupe scolaire René Pellet et de l'association « Point de Vue sur la Ville ».

- Le vendredi 16 mars : un concert de « La Jongle » a eu lieu au Bal des Fringants à Lyon 1^{er}, groupe à l'énergie rock et aux textes poétiques portés par la voix forte et claire de la chanteuse Céline Dumas, entourée de trois musiciens de talents.

- Le samedi 17 mars : deux artistes de la chanson française, Lehache et Rafou se sont partagés la scène de la Boite à Gants dans le 1^{er} arrondissement de Lyon.

- Le vendredi 23 et le samedi 24 mars : une exposition collective a eu lieu à la Maison des Associations à Lyon 4^e : « 10 ans, 10 artistes autour de nos différences ».

- Le vendredi 23 mars : une lecture du livre « Handi-gang » de l'écrivain Cara Zina, ainsi que la diffusion du film de Grand Corps Malade « Patients » suivie d'un débat ont eu lieu à la Maison des Associations.

- Le samedi 24 mars : soirée de clôture à la Maison des Associations, qui a réuni le trio franco-brésilien « Forro de Rebeca » ainsi que le duo de musique populaire inspiré par la culture brésilienne et la chanson française, « Femmouzes T ».

Différents ateliers participatifs ont également eu lieu durant le festival :

- Performance artistique : le Collectif KMK qui travaille sur la question du masque dans la société contemporaine, était présent ponctuellement tout au long du festival ;

- « Les capsules sonores » : en partenariat avec l'association « L'écoutille », « La Cocotte Prod » a souhaité mettre en place des espaces de partages où chacun-e a pu s'exprimer et créer librement ;

- « A vous de filmer » : des vidéos et reportages sonores créés par le public qui souhaitait s'exprimer sur différents sujets, étaient diffusés durant le festival.

Ce festival est adressé à tout public et permet de découvrir de nombreuses animations : concerts, bals, cinéma, débat, lecture...

En 2014, l'association a intégré le Collectif Art, Culture et Handicap. La thématique du handicap et de la différence fait désormais partie de l'identité du festival avec un effort particulier sur l'accessibilité, des actions de sensibilisation mais aussi une programmation adaptée.

L'association a souhaité rendre accessible cette programmation au plus grand nombre, les tarifs étaient donc adaptés et les événements en plein air gratuits.

La Ville de Lyon a souhaité soutenir le projet afin de :

- sensibiliser le public à la vie quotidienne des personnes en situation de handicap ;
- fédérer les habitants de la Croix-Rousse autour d'un événement festif ;
- faire découvrir au public lyonnais une programmation artistique, variée et de qualité.

En 2017, l'association a reçu une subvention de 2 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par délibération n° 2017/2782 du 27 mars 2017.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 3 000 euros allouée à l'opération, et le budget prévisionnel de cette manifestation s'est élevé à 19 300 euros.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'association « La Cocotte Prod », je propose de lui allouer une subvention de 2 000 euros.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 4^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Une subvention de 2 000 euros est allouée à l'association « La Cocotte Prod », pour l'organisation de la 10^e édition du festival « Quand les souris dansent », du 10 au 24 mars 2018.

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, fonction 024, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER